

## ARRÊTÉ DU MAIRE n° 22/836

Le Maire de la ville de Wattignies,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2213-1, L2213-2.

VU, le code de la route,

VU, la demande présentée par la ligue Hauts-de-France d'athlétisme pour l'organisation du marathon départemental « La Route du Louvre » du Nord du 15 mai 2022.

Considérant qu'il nous appartient de prendre les mesures nécessaires pour réglementer le stationnement durant cette manifestation,

### ARRÊTONS

**Article 1 :** Le stationnement et toute circulation seront interdits sur l'ensemble de la rue de Verdun et de la rue Sadi Carnot, le dimanche 15 mai 2022 de 6h00 à 13h00.

#### Article 2

L'accessibilité aux piétons et aux services de secours sera assurée.

#### Article 3

Les infractions aux prescriptions du présent arrêté seront sanctionnées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi. Les véhicules en infraction aux règles de stationnement pourront faire l'objet d'un éventuel enlèvement par les services de fourrières au frais de leur propriétaire.

#### Article 4

Les responsables de la manifestation auront la charge de l'installation et de la maintenance des panneaux de signalisation à poser. Il en sera de même pour les barrières et autres matériels nécessaires au bon déroulement de la manifestation.

#### Article 5

Le Maire de WATTIGNIES, le Commandant de Police, la Cheffe de service de Police Municipale, Le Service Voirie de la Métropole Européenne de Lille, Le Service d'Incendie et de Secours des Pompiers de Seclin, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la Commune.

**Ampliation du présent arrêté sera adressée à :**

- Monsieur le Commandant du commissariat de Police
- Aux archives municipales.

Fait à Wattignies, le 27 avril 2022.

Le Maire  
Alain Pluss

